

COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 DECEMBRE 2014

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Décembre

L'an deux mil quatorze,

Le 5 Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, Le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MORIN H, COURTOIS F, RENAUD F, POUPIN A, VIDAULT W, AIRVAULT JL, MERCIER S, COWLES K, STONE A, BAILLARGE I, LANGLAIS J Ch.

REPRESENTÉS : DELAIRE F

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : POUPIN A

**Objet : Validation du procès-verbal du 7 Novembre 2014.**

Le Conseil n'a aucune objection et valide le procès-verbal du 7 Novembre.

**Objet : Avis Enquête Publique Projet Parc Eolien sur la commune de Clussais-la Pommeraie.**

Mr le Maire expose que la Commune de Melleran est limitrophe à la commune de Clussais-la-Pommeriaie et qu'elle est sollicitée pour donner son avis quant à la demande d'implantation d'éoliennes sur la commune de Clussais-la-Pommeriaie. Suite au vote l'assemblée émet un avis favorable.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 4

**Objet : Mise en concurrence du contrat groupe des risques statutaires du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.**

Mr le Maire expose que le Centre De Gestion 79 à un contrat d'assurance pour le personnel qui arrive à échéance et qu'il souhaite faire une consultation pour toutes les municipalités adhérentes ; la commune étant adhérente elle doit donner son avis. Le Conseil est favorable.

VOTE : POUR : 15

**Objet : Acquisition de guirlandes en renouvellement des anciennes.**

Suite à la vérification du stock de guirlandes par les agents il s'avère que peu fonctionnent. Après étude de prix sur catalogue et de proposition d'un commercial, pour réaliser ce que la commune souhaite : illumination des arbres sur la place, les carrefours des hameaux et devant la mairie, le montant des dépenses s'élève à 2000€ HT soit 2400 TTC. Etant donné que le montant est supérieur au montant inscrit dans la délégation donné au Maire par le conseil municipal qui est de 1000€ Mr le Maire propose de prendre une délibération pour pouvoir mandater la facture. Le conseil est favorable à l'unanimité.

D'autre part il est précisé que cette délégation sera à revoir lors du prochain conseil municipal.

VOTE : POUR : 15

### **Objet : Convention entre associations et municipalité pour 2015.**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint expose qu'une convention entre la commune et les associations existe pour le prêt des salles associatives communales et qu'il est proposé de la réviser.

Ajouts proposés :

- par rapport aux travaux salle non utilisable
- Prêt révocable pour les motifs d'intérêt général
- Assurance précisions à apporter quant à la responsabilité civile...
- En cas de casse de la vaisselle : prix de remplacement

Le conseil approuve les modifications proposées et valide la convention à l'unanimité.

### **Objet : Suite à validation de l'Avant-Projet Sommaire du Café Associatif. Avenant au contrat de l'architecte et de SOCOTEC.**

Mr le Maire expose que suite à la validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire) le montant des travaux ayant augmenté (passage de 220 000€ à 342 000€) une proposition d'avenant au contrat de l'architecte a été établi et présente une augmentation de 13 005€ soit un montant total de 44 118€ TTC. Mr le Maire soumet cet avenant au conseil pour avis. Après vote, l'assemblée valide cet avenant.

VOTE : POUR : 14 ABSTENTION : 1

En ce qui concerne le marché du bureau de contrôle établie avec la SOCOTEC, il évolue aussi, leur proposition de montant de mission passe de 3 920€ à 4 950€. Mr le Maire soumet cette nouvelle proposition au conseil pour avis. Après vote, l'assemblée valide cette proposition.

VOTE : POUR : 14 ABSTENTION : 1

### **Objet : Point des subventions**

Mr le Maire informe l'assemblée que, suite à la rencontre avec les responsables pour dossier DETR, nous avons reçu un courrier nous confirmant que suite à la modification du projet, cette subvention était annulée. D'autre part il est précisé qu'avant de bénéficier d'une nouvelle DETR il sera tenu compte de cette annulation.

### **Objet : Programme extension de la cuisine de la salle des Fêtes.**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une subvention DETR a été attribuée pour le projet d'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes et que pour conserver cette subvention il faut que les travaux soient commencés avant Mai 2015. Le coût du projet estimé par l'équipe précédente s'élevait à 49 672.50€ (non compris le matériel). Mr le Maire propose de modifier le permis de construire comme suit : supprimer la table élévatrice et maintenir une liaison entre cette cuisine étendue et le café associatif par une pente douce ou un escalier. Mr le Maire propose de retenir le principe d'un office avec une cuisinière, une armoire pour réchauffer les plats (120 assiettes) avec déplacement de la plonge. Après délibération, le conseil valide ces éléments pour l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes pour l'élaboration de la modification du permis de construire par l'architecte.

VOTE : POUR : 15

### **Objet : Présentation de l'Avant-projet Détaillé (APD).**

Le président de séance projette le dossier de l'Avant-projet Détaillé (APD) et apporte les précisions suivantes :

- Le projet est sans évolution notable par rapport à l'Avant-Projet Sommaire (APS) ; dans l'attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France la toiture est estimée avec des tuiles et non sous-tuiles avec chapeau. Architecte à relancer sur ce point.

- Montant de l'APD : 344 700€ sans option soit une augmentation entre APS et APD de l'ordre de 1% ; le montant avec options de 361 700€ est sous-estimé (renforcement du plancher plus coûteux que prévu initialement) Il est précisé que les options seront retenues ou pas après ouverture des offres des entreprises.

-Présentation du planning détaillé qui est fait en fonction des subventions attribuées avec fin des travaux le 15 juillet 2015

- Présentation de simulations d'un emprunt de 200 000€ et d'un emprunt relais en attente des subventions et du reversement d'une partie de la TVA.

Après présentation de l'APD à l'assemblée et délibération le conseil valide l'APD pour un montant de 344 700€.

VOTE : POUR : 14 ABSTENTION : 1

Mr le Maire précise qu'une lettre va être transmise aux associations concernées pour enlèvement des affaires stockées dans les bâtiments impactés par les travaux et leur indiquer l'indisponibilité des salles.

### **Objet : Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de restructuration du site du Foyer pour réalisation du Café associatif.**

L'allotissement proposé pour les travaux de restructuration du site du Foyer pour réalisation du Café associatif est le suivant :

LOT 1	DESAMIANTAGE
LOT 2	GROS-ŒUVRE
LOT 3	CHARPENTE BOIS
LOT 4	COUVERTURE TUILE - ZINGUERIE
LOT 5	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM
LOT 6	MENUISERIE INTERIEURE
LOT 7	CLOISON SECHE - FAUX-PLAFOND - ISOLATION THERMIQUE
LOT 8	CARRELAGE - FAIENCE
LOT 9	PEINTURE - REVETEMENT DE SOL SOUPLE
LOT 10	PLOMBERIE - SANITAIRE - MATERIEL OFFICE
LOT 11	CHAUFFAGE - VENTILATION
LOT 12	ELECTRICITE
LOT 13	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Après validation de l'APD (Avant-Projet Détaillé), le conseil mandate le Maire pour lancer l'appel d'offres avec l'allotissement proposé pour les travaux de restructuration du site du Foyer pour réalisation du Café associatif.

VOTE : POUR : 14 ABSTENTION : 1

**Objet : Consultation pour couvrir les besoins de financement et l'assurance dommages ouvrage.**

Après validation de l'APD (Avant-Projet Détaillé) le conseil mandate le Maire pour consulter différentes banques pour couvrir les besoins de financement et des compagnies d'assurance pour l'assurance dommages ouvrage.

**Objet : Marché de démolition pour le reliquat du bâtiment de l'ancien stockage municipal et associatif.**

Mr le Maire sollicite le conseil pour savoir s'il souhaite faire effectuer la fin de la démolition du bâtiment de l'ancien stockage municipal et associatif par une entreprise ou par les agents communaux. Après délibération le conseil décide de confier la démolition du bâtiment de l'ancien stockage municipal et associatif aux employés communaux.

**Objet : Vente de la maison RIAS.**

Mr le Maire rappelle que la vente de la maison RIAS a été évoquée lors de la précédente réunion et que pour l'instant c'est un lieu de stockage et d'autre part c'est un patrimoine à entretenir. Mr le Maire soumet au vote la vente de la Maison RIAS :

VOTE : POUR : 12

ABSTENTION : 2

(14 votants car Mme COWLES a quitté la réunion)

**Objet : Participation au Fonds de solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes (FDJA).**

Le 1<sup>er</sup> adjoint précise que les personnes nécessiteuses peuvent obtenir une aide par le biais d'une association qui fait partie du conseil général une fois par an sur présentation d'un dossier. Après renseignements auprès de la CCCP il informe qu'elle verse une subvention à hauteur de 390€ pour le Fonds de solidarité Logement (FSL) et 1000€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (18 – 25 ans) (FDJA).

Etant donné que la CCCP verse une subvention, le conseil ne souhaite pas participer au titre du FSE ET FDJA

VOTE : POUR : 14

**Objet : Commission fleurissement.**

La responsable de la commission fleurissement présente plusieurs suggestions pour le fleurissement de la commune.

- Mise en place d'un calendrier pour le fleurissement en partenariat avec les cantonniers
- Proposition d'un aménagement devant la mairie (plantation et éclairage)
- Mise en place de bancs devant la mairie
- Mur du cimetière mise en place de fleurs en pots avec arrosage automatique
- Mise en place d'une réserve d'eau sur la place pour arrosage
- Concours pour inciter les gens à fleurir
- Idée de « mécénat » par entreprise contre un lien sur internet
- Projet avec l'école Melleran : rencontre avec le Directeur d'école
- Appel aux bénévoles dans le méridien

Ces suggestions seront examinées pour être mises en œuvre dans le but d'avoir une commune fleurie.

## **Questions diverses.**

### **Noël :**

Proposition de mettre un sapin naturel de 3 m (40€) et 2 guirlandes électriques (40€) devant la Mairie. Le Conseil valide cette proposition.

### **Effacement de réseaux :**

Des rencontres ont été menées par F Delaire pour optimiser les devis. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal de janvier.

### **Programmation dates conseil municipal :**

- 9 Janvier 2015 20h
- 26 Janvier 2015 20h
- 6 Février
- 6 Mars
- 3 Avril

### **Ecoles :**

Le 10 Décembre : comité de pilotage de la Communauté de Communes Cœur du Poitou pour les écoles

### **Commission voirie :**

Réunion prévue le 13 décembre 2014 à 14h  
Travaux rue du Bout du Mur terminés

### **Chasse**

Demande d'une salle pour les manifestations de l'association de chasse. Etudier les possibilités.

### **Feu d'artifice 14 juillet**

Il est signalé qu'il n'y aura probablement pas de formation cette année car peu de communes candidates et que les agents ne souhaitent pas faire la formation. D'autre part en 2016 il y a obligation d'être formé pour tirer un feu d'artifice. Mr Wilfried VIDAULT serait candidat.

### **Colis de fin d'année.**

Il est proposé de faire un colis de fin d'année pour les employés communaux. Le conseil valide cette proposition.

### **Site internet**

Intervention Mr Jaunet pour former le personnel pour le site internet.

### **Un arbre, une naissance**

Le conseil reconduit le principe de remise d'un arbre pour les naissances 2014.

Le Maire.